



Réf. Farde e-Assemblées : 2409019

N° OJ : 82

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/06/2021

**Objet :** Convention d'occupation à titre précaire entre la Ville de Bruxelles (Ecole Primaire Charles Buls) et Bruxelles Environnement.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale,

Considérant que Bruxelles Environnement souhaite installer une station de mesure de la qualité de l'air pour mesurer les concentrations de polluants liés notamment au trafic routier. La mise en service de cette nouvelle station permettra de mieux évaluer la qualité de l'air en Région Bruxelloise;

Considérant que l'occupation à titre précaire concerne 2 caves (non occupées) situées au sein de l'Ecole primaire Charles Buls de la Ville de Bruxelles (Boulevard du Midi 86 à 1000 Bruxelles);

Considérant que l'installation de la station de mesure nécessitera également des travaux par Bruxelles Environnement et leur sous-traitant et que ceux-ci seront pris en charge par Bruxelles Environnement;

Considérant que le Département de l'Instruction publique organise et participe déjà à plusieurs projets concernant la qualité de l'air sur le territoire de la Ville de Bruxelles et que cette convention soutient un acteur régional dans cette même dynamique;

Considérant les modalités reprises dans la convention en annexe;

Vu l'avis de la Section de l'Instruction publique;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE:

Article unique: la convention d'occupation à titre précaire entre la Ville de Bruxelles (Ecole Primaire Charles Buls) et Bruxelles Environnement.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[ANNEXE 1 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)